

OFFICIEL

Bulletin officiel de Pôle emploi

n°110

10 décembre 2014

Sommaire chronologique

- Décision Bo n°2014-36 DS DR du 1^{er} décembre 2014..... 3**
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne au sein de la direction régionale
- Décision Bo n°2014-37 DS IPR du 1^{er} décembre 2014 13**
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables
- Décision DG n°2014-189 du 2 décembre 2014 24**
Délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables
- Décision DG n°2014-190 du 2 décembre 2014..... 27**
Délégation de pouvoir du directeur général au directeur de Pôle emploi services pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables
- Décision DG n°2014-191 du 2 décembre 2014..... 30**
Délégation de pouvoir du directeur général au directeur territorial de Pôle emploi Mayotte pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 joint à l'accord relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte et sur l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables
- Décision H.No n°2014-33 DS DR du 8 décembre 2014 32**
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie au sein de la direction régionale
- Décision H.No n°2014-34 DS Dépense du 8 décembre 2014 41**
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense
- Décision Paca n°2014-34 DS Agences du 9 décembre 2014..... 42**
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences

Suite du sommaire page suivante

Décision Paca n°2014-35 DS IPR du 9 décembre 2014..... 83

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Aps irrécouvrables

Décision Paca n°2014-36 DS DR du 9 décembre 2014 104

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale

Décision Bo n°2014-36 DS DR du 1^{er} décembre 2014

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-31 du 10 juillet 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2014-30 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2014-144 du 1^{er} septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2013-205 du 15 décembre 2013 prise sur le fondement de l'article II de la délibération n°2013-31 du 10 juillet 2013 susvisée actualisant le règlement intérieur y annexé,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3°) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Fabienne Siebenborn, directrice des ressources humaines
- monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier
- madame Jacqueline Icard-Michel, adjointe à la directrice des ressources humaines
- madame Marion Grillères, responsable relations sociales
- monsieur Sébastien Mauffré, responsable gestion administrative du personnel et paie
- monsieur Farid Lakli, responsable des études, statistiques, évaluations et pilotage
- madame Marie-Christine Lhenry, secrétaire générale
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable communication et partenariat institutionnel
- madame Michèle Tiboul, responsable appui aux organisations
- madame Michèle Alliot, responsable finances, comptabilité, déplacements
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint service finances, comptabilité, déplacements
- madame Laurence Lhuile, responsable achats, et juridiques
- monsieur Christian Richard, responsable de service logistique et immobilier, gestion du patrimoine
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service maîtrise des risques
- monsieur Michel Pouget, responsable prévention des fraudes
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production
- madame Sylvie Debreuve, responsable du pôle offre de services
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du pôle appui réglementaire et applicatif
- madame Corinne Lecot, responsable partenariat opérationnel et international/FSE
- monsieur Michel Ramillon, adjoint partenariat opérationnel et international/FSE
- madame Anne Plisson, responsable du service animation réseau et métier
- madame Sylvaine Rocault, responsable du secrétariat partagé

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de leurs attributions, les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels :

- madame Sylvie Demougeot, chargée des conditions de vie au travail à la direction des ressources humaines

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint, à monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Fabienne Siebenborn, directrice des ressources humaines
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- madame Jacqueline Icard-Michel, adjointe directrice des ressources humaines,
- madame Sylvaine Rocault, responsable du secrétariat partagé
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable communication et partenariat institutionnel
- monsieur Christian Richard, responsable de service logistique et immobilier, gestion du patrimoine
- madame Laurence Lhuile, responsable achats et juridique

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint et à monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le

cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Fabienne Siebenborn, directrice des ressources humaines
- madame Jacqueline Icard-Michel, adjointe directrice des ressources humaines,
- madame Sylvaine Rocault, responsable du secrétariat partagé
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable communication et partenariat institutionnel
- monsieur Christian Richard, responsable de service logistique et immobilier, gestion du patrimoine
- madame Laurence Lhuile, responsable achats et juridique

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint et à monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article V – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à Alain Verniol, directeur régional adjoint, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint, à madame Fabienne Siebenborn, directrice des ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines et à madame Jacqueline Icard-Michel, adjointe à la directrice des ressources

humaines au sein de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Délégation permanente est donnée à monsieur Sébastien Mauffré, responsable gestion administrative du personnel et paie, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

Section 4 – Recouvrement

Article VII – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe plateforme régionale de production

Article VIII – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article VII, § 1 et faire procéder à son exécution.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe plateforme régionale de production

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe plateforme régionale de production

Article IX – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint et à monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du

Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Marie Denombret, directrice des opérations.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint et à madame Marie Denombret, directrice des opérations, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe plateforme régionale de production
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe plateforme régionale de production

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint et à madame Marie Denombret, directrice des opérations, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint et à madame Marie Denombret, directrice des opérations, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

Section 5 – Décisions sur recours

Article X – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI et IX de la présente décision.

Article XI – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à Alain Verniol, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XII – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Tristan Makki, juriste

Article XIII – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Tristan Makki, juriste
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production
- madame Marie Denombret, directrice des opérations

Article XIV – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Tristan Makki, juriste
- monsieur Philippe Dechaume, responsable du service maîtrise des risques
- monsieur Michel Pouget, responsable prévention des fraudes

Article XV – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- madame Fabienne Siebenborn, directrice des ressources humaines
- madame Jacqueline Icard-Michel, adjointe à la directrice des ressources humaines

Article XVI – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21

du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Tristan Makki, juriste

Article XVII – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions respectives, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint

Section 7 – Divers

Article XVIII – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de procéder, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint
- monsieur Eric Surier, directeur administratif et financier
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures

Article XIX – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Marc Cavalier, directeur de la plateforme régionale de production

Article XX – Abrogation

La décision Bo n°2014-24 DS DR du 12 septembre 2014 est abrogée.

Article XXI – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 1^{er} décembre 2014.

Michèle Lailler-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Bourgogne

Décision Bo n°2014-37 DS IPR du 1^{er} décembre 2014

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

La directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2012-57 du 21 décembre 2012 approuvant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu les décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de directrice régionale de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1^{er} et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,

- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Joël Picard, directeur territorial Côte d'Or,
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire,
- madame Joëlle Camus, directrice territoriale Yonne,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre,
- madame Sabine Sarrazin, directrice de pôle emploi Dijon Centre,
- monsieur Richard Colardelle, directeur ad interim de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Voltaire,
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Danièle Lacroix, directrice de pôle emploi Dijon Valmy,
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Chenôve,
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Michel Descloux, directeur de pôle emploi Auxerre,
- madame Séverine Dutreix, directrice ad interim de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice ad interim de pôle emploi Nevers République,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers Baron,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et directrice ad interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Christian Michelot, chargé de mission à la direction territoriale de la Nièvre et directeur ad interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- monsieur Xavier Dublineau, directeur A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- madame Dominique Milcent, directrice A2S Bourgogne Ouest,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Isabelle Jechoux, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Centre,
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Centre,
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Dijon Centre,
- madame Anita Labeille, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Geneviève Menth, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Toison d'Or,

- madame Arielle Taillandier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Voltaire,
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Voltaire,
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Agnès Chicard, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chenôve,
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Chenôve,
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de pôle emploi Chenôve,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Claire Nombrot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Isabelle Mattiazio, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Benoît Lhote, directeur adjoint de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Isabelle Charrel, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Michèle Lamidet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Dominique Marrot, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Josiane Madon, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- madame Nadine Marie Fournier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Françoise Vannier, directrice adjointe à la directrice ad interim de pôle emploi Sens,
- madame Françoise Daumas, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Francine Vuillaume, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Joigny,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Anne Rouy, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Christine Lesniak-Larcier, directrice adjointe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers République,

- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers République,
- madame Sophie Domenichini, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers République,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers Baron,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers Baron,
- madame Sylvette Jost, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers Baron,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Matthieu Fau, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Courtat, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Bourgogne Ouest,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production.

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Sabine Sarrazin, directrice de pôle emploi Dijon Centre,
- madame Isabelle Jechoux, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Centre,
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Centre,
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Dijon Centre,
- monsieur Richard Colardelle, directeur ad interim de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Geneviève Menth, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Anita Labeille, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Voltaire,
- madame Arielle Taillandier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Voltaire,
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Voltaire,
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Lac,
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Lac
- madame Danièle Lacroix, directrice de pôle emploi Dijon Valmy,
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Chenôve,
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de pôle emploi Chenôve,
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Chenôve,
- madame Agnès Chicard, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chenôve,
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,

- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Claire Nombrot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoster, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Isabelle Mattiazo, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Benoît Lhote, directeur adjoint de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Isabelle Charrel, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Michèle Lamidet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Dominique Marrot, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Josiane Madon, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Michel Descloux, directeur de pôle emploi Auxerre,
- madame Nadine Marie Fournier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- madame Séverine Dutreix, directrice ad interim de pôle emploi Sens,
- madame Françoise Vannier, directrice adjointe à la directrice ad interim de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Françoise Daumas, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Joigny,
- madame Anne Rouy, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Francine Vuillaume, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christine Lesniak-Larcier, directrice adjointe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice ad interim de pôle emploi Nevers République,

- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers République,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers République,
- madame Sophie Domenichini, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers République,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers Baron,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers Baron,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers Baron,
- madame Sylvette Jost, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers Baron,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et directrice ad interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Christian Michelot, chargé de mission à la direction territoriale de la Nièvre et directeur ad interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Matthieu Fau, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Nathalie Courtat, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- monsieur Xavier Dublineau, directeur A2S Côte d'Or,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Dominique Milcent, directrice A2S Bourgogne Ouest,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Bourgogne Ouest,
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Joël Picard, directeur territorial Côte d'Or,
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire,
- madame Joëlle Camus, directrice territoriale Yonne,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre,
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Marie Denombret, directrice des opérations
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,

- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures,
- madame Marie Denombret, directrice des opérations,
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures,
- madame Marie Denombret, directrice des opérations,
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production.

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,

- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production,
- monsieur Michel Beau, chargé de mission à la direction territoriale Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale Yonne,
- madame Nancy Holleville, chargée de mission la direction territoriale Saône et Loire,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et directrice ad interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Christian Michelot, chargé de mission à la direction territoriale de la Nièvre et directeur ad interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures,

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures,
- madame Marie Denombret, directrice des opérations,
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production
- madame Nadine Prenas-Jeannin, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation

professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures,
- madame Marie Denombret, directrice des opérations,
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production
- madame Nadine Prenas-Jeannin, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Alain Verniol, directeur régional adjoint,
- monsieur Gilles Champouret, directeur stratégie et relations extérieures,
- madame Marie Denombret, directrice des opérations,
- monsieur Marc Cavelier, directeur de la plateforme régionale de production,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Sylvie Réveillon, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Christine Guyot, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de la plateforme régionale de production
- madame Nadine Prenas-Jeannin, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production.

Article VIII – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article IX – Abrogation

La décision Bo n°2014-30 DS IPR du 2 octobre 2014 est abrogée.

Article X – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 1^{er} décembre 2014

Michèle Lailier-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Bourgogne

Décision DG n°2014-189 du 2 décembre 2014

Délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-32 du 3 juin 2009, n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai 2009, 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n°2014-30 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2014-144 du 1^{er} septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

Article I - Dispositions générales

§ 1 - Délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, dans la limite de leurs attributions et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs et réglementaires, les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions du § 2 du présent article, à l'effet de, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé ;
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1^{er} et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage ;

- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12 ;
- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12 ;
- 5°) accorder, en tout ou en partie, une remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), dans la limite de 650 euros ;
- 6°) accepter, dans la limite de 3 mois, ou refuser les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires ;
- 7°) hors cas devant être examinés au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :
 - a) accepter, dans la limite d'une remise de 6 000 euros, ou refuser de remettre les majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ ou des pénalités dues par les employeurs ;
 - b) statuer sur les demandes de délais de paiement des créances visées au 7°, a) du présent paragraphe, lorsque leur montant total est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.
- 8°) dans les cas devant être examinés au sein des CCSF, statuer sur les demandes de remise de créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- 9°) statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 2 - Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, le directeur régional ne dispose plus, à compter de la date d'effet de cette décision, du pouvoir de statuer dans ceux des cas visés au paragraphe 1 du présent article qui sont afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article II - CCSF « pilote »

Lorsqu'une commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) située dans une direction régionale de Pôle emploi déterminée reçoit compétence afin que, en son sein, soient examinées les demandes de remises de dettes et/ou de délais de paiement formulées par une entreprise disposant de plusieurs établissements dont certains sont situés en dehors de cette région (CCSF dite « pilote »), délégation de pouvoir est également donnée au directeur de cette direction régionale pour statuer pour l'ensemble des directions régionales de Pôle emploi concernées, et, s'il y a lieu, pour Pôle emploi services, dans les conditions et limites visées au 8° du § 1 de l'article I de la présente décision.

Article III - Abrogation

La décision n°2010-532 du 22 mars 2010 est abrogée.

Article IV - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n°2014-190 du 2 décembre 2014

Délégation de pouvoir du directeur général au directeur de Pôle emploi services pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-32 du 3 juin 2009, n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai 2009, 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n°2014-30 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n°2014-144 du 1er septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

Article I - Dispositions générales

§ 1 - Délégation de pouvoir est donnée au directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, dans les conditions et limites fixées au § 2 du présent article et par les textes législatifs et réglementaires, les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, à l'effet de, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé ;
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1 du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage ;

- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12 ;
- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12 ;
- 5°) accorder, en tout ou en partie, une remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), dans la limite de 650 euros ;
- 6°) accepter, dans la limite de 3 mois, ou refuser les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires ;
- 7°) hors cas devant être examinés au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF):
 - a) accepter, dans la limite d'une remise de 6 000 euros, ou refuser de remettre les majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs ;
 - b) statuer sur les demandes de délais de paiement des créances visées au 7°, a) du § 1, du présent article, lorsque leur montant total est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.
- 8°) dans les cas devant être examinés au sein des CCSF, statuer sur les demandes de remise de créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- 9°) statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou de la CSP.

§ 2 - La délégation de pouvoir conférée au § 1 du présent article vaut pour statuer, dans les conditions et limites imparties aux services administratifs de Pôle emploi, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables afférents:

- aux missions pour lesquelles Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive pour décider par décision du directeur général;
- aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence spécifique en région Ile-de-France ;
- aux missions transférées d'une direction régionale déterminée vers Pôle emploi services par décision spécifique du directeur général, lorsque Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article II - CCSF « pilote »

Lorsqu'une commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) située en région Ile-de-France reçoit compétence afin que, en son sein, soient examinées les demandes de remises de dettes et/ou de délais de paiement formulées par une entreprise disposant de plusieurs établissements dont certains sont situés en dehors de cette région (CCSF dite « pilote »), délégation de pouvoir est donnée au directeur de Pôle emploi services pour statuer également pour l'ensemble des directions régionales de Pôle emploi concernées, dans les conditions et limites visées au 8° du § 1 de l'article I de la présente décision.

Article III - Abrogation

La décision n°2010-533 du 22 mars 2010 est abrogée.

Article IV - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n°2014-191 du 2 décembre 2014

Délégation de pouvoir du directeur général au directeur territorial de Pôle emploi Mayotte pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 joint à l'accord relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte et sur l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu le code du travail applicable à Mayotte, notamment les articles L. 326-6, L. 326-9, R. 326-1 à R. 326-6,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement général qui y est annexé et les textes pris pour leur application

Vu l'accord national interprofessionnel du 26 octobre 2012 relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte et les textes pris pour son application, en particulier l'accord d'application n°12 et ses avenants

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-32 du 3 juin 2009, n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai 2009, 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n°2014-30 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision DG n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2014-144 du 1^{er} septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

Article I - Contenu de la délégation de pouvoir

§ 1 - Délégation de pouvoir est donnée au directeur territorial de Pôle emploi Mayotte, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, dans la limite de ses attributions et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs et réglementaires, les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application de l'accord national interprofessionnel du 26 octobre 2012 relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions du § 2 du présent article, à l'effet de, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé ;
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1^{er} et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 du 6 mai 2011 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage ;

- 3°) verser des allocations en cas de chômage total sans rupture du contrat de travail,
- 4°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations prévues au § 4 de l'accord d'application n°12 susvisé,
- 5°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 11 § 3 de l'accord national interprofessionnel du 26 octobre 2012 relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte, dans les cas visés au § 5 de l'accord d'application n°12 qui y est joint ;
- 6°) accorder, en tout ou en partie, une remise des allocations, aides et autres prestations indûment versées au titre des accords d'assurance chômage, dans la limite de 650 euros ;
- 7°) statuer sur l'admission en non-valeur des allocations, aides ou autres prestations indûment versées au titre de l'assurance chômage dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

§ 2 - Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, le directeur territorial ne dispose plus, à compter de la date précisée dans la décision, du pouvoir de statuer dans ceux des cas visés au § 1 du présent article qui sont afférents à cette mission, lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article II - Abrogation

La décision n°2013-749 du 2 janvier 2013 est abrogée.

Article III - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 2 décembre 2014.

Jean Bassères,
directeur général

Décision H.No n°2014-33 DS DR du 8 décembre 2014

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-31 du 10 juillet 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2014-30 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2014-144 du 1er septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2013-205 du 15 décembre 2013 prise sur le fondement de l'article II de la délibération n°2013-31 du 10 juillet 2013 susvisée actualisant le règlement intérieur y annexé,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Haute-Normandie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3°) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'Outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article pour l'ensemble de la direction régionale :

- Monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie
- Monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures
- Monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif financier et gestion.

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article dans la limite de leurs attributions :

- Madame Sylvie Alexandre, directrice de la maîtrise des risques et affaires générales
- Monsieur Frédéric Montandreaux, directeur des ressources humaines
- Monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 et au § 3 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions :

Au sein de la direction des opérations :

- Monsieur Stéphane Houlié, adjoint au directeur
- Monsieur Florent Gouhier, adjoint au directeur chargé du pilotage réseau
- Madame Nathalie Docaigue, adjointe au directeur chargé des offres de services et animation métier
- Monsieur Eric Schuffenecker, responsable partenariat économique et services aux entreprises
- Monsieur Alain Johannin, responsable sécurisation des parcours professionnel demandeurs d'emploi
- Monsieur Dominique Pouyer, responsable support règlement
- Monsieur Laurent Quéré, responsable support applicatif.
- Madame Christine Leroy, responsable pilotage du réseau
- Monsieur Jean-Louis Villain, responsable qualité et engagements de service

Au sein de la direction administrative, financière et gestion :

- Monsieur Pascal Limare, responsable comptabilité, finances et trésorerie
- Monsieur Jean Lallet, responsable immobilier et logistique
- Madame Laurence Valliot Dancel, responsable juridique, achats, marchés et approvisionnements
- Madame Candida Colin, responsable budget et comptabilité analytique
- Madame Marlyse Coadic, responsable sécurité des biens et des personnes

Au sein de la direction des ressources humaines :

- Monsieur Patrick Lipinski, responsable administration des ressources humaines – adjoint au directeur
- Madame Aurélie Quesney, responsable du développement des ressources humaines
- Monsieur Rémi Rovelet, responsable de la diversité et relations sociales
- Madame Brigitte Leblanc, responsable de la gestion du temps et de la paie
- Madame Virginie Philippe, responsable emploi et carrières
- Madame Anne-Marie Pen, responsable contrôle interne.

Au sein de la direction de la maîtrise des risques et des affaires générales :

- Madame Chantal Lecras, responsable contrôle interne et maîtrise risques
- Monsieur Jean Félix Poulain, responsable prévention des fraudes.
- Monsieur David Richard, chargé de projet

Au sein de la direction de la stratégie et relations extérieures :

- Madame Catherine Anquetil, responsable stratégie, Pôle emploi 2015 et innovations
- Madame Emanuele Bernal, responsable responsabilité sociale entreprise
- Madame Frédérique Pellier, responsable études, statistiques et prévisions
- Monsieur Hervé Baron, responsable partenariats institutionnels et grands projets
- Madame Cécile Reynes, responsable communication

Auprès du directeur régional :

- Madame Dominique Bourlier, responsable organisation et efficience
- Monsieur Pascal Arnoud, médiateur
- Monsieur Bruno Nowak, chargé de mission auprès du médiateur
- Madame Brigitte Misko, chargé de projet auprès du médiateur

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, à monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures, et à monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif financier et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le

cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à :

- Monsieur Jean Lallet, responsable immobilier et logistique
- Madame Laurence Valliot Dancel, responsable juridique achats marchés et approvisionnement.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Sylvie Alexandre, directrice de la maîtrise des risques et affaires générales
- Madame Cécile Reynes, responsable de la communication
- Monsieur Stéphane Houlé, directeur adjoint des opérations
- Monsieur Frédéric Montandreau, directeur des ressources humaines
- Monsieur Patrick Lipinski, directeur adjoint des ressources humaines

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT dans la limite de leurs attributions :

- Monsieur Jacques Sellier, responsable d'équipe approvisionnement
- Madame Sylvia Angeloni, approvisionneur

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif, financier et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean Lallet, responsable immobilier, et logistique, et à madame Laurence Valliot-Dancel, responsable achats-marchés, juridique et approvisionnement, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, les bons de commande émis dans le cadre d'un marché et accord-cadre de travaux d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article IV – Achat de formations au bénéfice des demandeurs d'emploi

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés subséquents, pour l'ensemble de la direction régionale à :

- Monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim
- Monsieur Stéphane Houlé, directeur adjoint des opérations.

Article V – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 1 du présent article, bénéficiaire de la même délégation monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif financier et gestion et monsieur Jean Lallet, responsable immobilier et logistique.

Article VI – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article VII – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, et à monsieur Frédéric Montandreau, directeur des ressources humaines à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, signer les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les

décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation :

- Monsieur Patrick Lipinski, responsable administration des ressources humaines – adjoint au directeur des ressources humaines

Section 4 – Prestations en trop versées

Article VIII – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint Pôle emploi Haute-Normandie, à monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures et à monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- Monsieur Stéphane Houlié, directeur adjoint des opérations.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint Pôle emploi Haute-Normandie et à monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie dans les

conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Birette, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- Monsieur Stéphane Houlé, directeur adjoint des opérations.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint Pôle emploi Haute-Normandie et à monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Birette, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- Monsieur Stéphane Houlé, directeur adjoint des opérations

Section 5 – Décisions sur recours

Article IX – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, et à monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI, VII et VIII de la présente décision.

Article X – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, à monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures, et à monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XI – Contentieux « fraudes »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Alexandre, directrice de la maîtrise des risques et affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Haute-Normandie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Jean Félix Poulain, responsable de la prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques et affaires générale.

Article XII – Contentieux « ressources humaines »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, et à monsieur Frédéric Montandreau, directeur des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation :

- Monsieur Patrick Lipinski, responsable administration des ressources humaines – adjoint au directeur des ressources humaines

Article XIII – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Haute-Normandie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif financier et gestion et madame Laurence Valliot-Dancel, responsable juridique, achats, marchés et approvisionnement.

Article XIV – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, à :

- Monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie

Section 7 – Divers

Article XV – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Bruno Bodéan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie, et à monsieur Pascal Limare, responsable comptable financier et trésorerie, à l'effet de procéder, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

Article XVI – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif financier et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VIII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation :

- Madame Laurence Valliot-Dancel, responsable juridique achats marchés et approvisionnements.

Article XVII – Abrogation

La décision H.No n°2014-31 DS DR du 18 novembre 2014 est abrogée.

Article XVIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 8 décembre 2014.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Haute-Normandie

Décision H.No n°2014-34 DS Dépense du 8 décembre 2014

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense

Le directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n°2014-33 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2014-137 du 30 juillet 2014 prise pour l'application de cette dernière délibération,

Décide :

Article I – Bon à payer d'une opération de dépense, émission d'un chèque et autorisation de prélèvement

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense et l'émission d'un chèque dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2014-33 du 16 juillet 2014, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, ainsi que les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale :

- Monsieur Bruno Bodenan, directeur régional adjoint de Pôle emploi Haute-Normandie
- Monsieur Sébastien Billaux, directeur administratif financier et gestion
- Monsieur Christophe Lefèvre, directeur de cabinet, de la stratégie et des relations extérieures
- Monsieur Gwenaël Jahier, directeur de la plateforme régionale de production et de services
- Madame Sylvie Alexandre, directrice de la maîtrise des risques et affaires générales
- Monsieur Frédéric Montandreau, directeur des ressources humaines
- Monsieur Christophe Birette, directeur des opérations ad interim

Article II – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Haute-Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2014-33 du 16 juillet 2014

- Monsieur Pascal Limare, responsable finance, comptabilité et trésorerie
- Monsieur Jean Lallet, responsable immobilier et logistique
- Monsieur Stéphane Houlié, directeur des opérations adjoint
- Madame Cécile Reynes, responsable communication
- Madame Frédérique Pellier, responsable du service statistiques, études et évaluation

Article III – Abrogation

La décision H.No n°2014-32 DS Dépense du 18 novembre 2014 est abrogée.

Article IV – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 8 décembre 2014.

Thierry Lemerle
directeur régional
de Pôle emploi Haute-Normandie

Décision Paca n°2014-34 DS Agences du 9 décembre 2014

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n°2014-144 du 1^{er} septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne

- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tchong, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi La Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu

- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord
- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélia Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence

- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Lauverjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai

- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lebatt, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuaillet, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louise Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis

- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick Benchaib, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan

- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Toullec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituren, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Elisabeth Vandenboossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode

- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée Vaucluse

- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- **1°)** prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- **2°)** prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- **3°)** prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- **4°)** signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF,
- **5°)** dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- **6°)** statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux

fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article IV – Délégués permanents

- 1°) Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article I et aux articles II et III, à titre permanent :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues

- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée de Vaucluse.

Article V – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article I et à l'article II :

- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris

- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tchong, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet
- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest

- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélia Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Lauverjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe au directeur de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille

- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lehatt, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuaiilat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillamaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis

- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick BENCHAIB, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- monsieur Cédric Batestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez

- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Toullec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Patrick Chaudueur, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- madame Elisabeth Vandenoossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc

- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse.

A l'article III :

- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe au directeur de pôle emploi Marignane
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis

- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Elisabeth Vandenoossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, adjoint à la directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet.

Article VI – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise et admission en non valeur

1) Délais de remboursement

§ 1er Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris

- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tchong, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi La Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu
- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord

- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélia Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Lauverjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard

- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphane Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lebat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert

- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuailhat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick Benchaib, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles

- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Toullec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères

- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Elisabeth Vandenboossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc

- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

2) Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article

L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse

- madame Delphine Tcheng, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieu, directeur de pôle emploi La Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu
- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord
- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse

- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Lauverjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille

- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lebatt, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuailhat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane

- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillamaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick Benchaib, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles

- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Toullec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours

- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Elisabeth Vandenboossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange

- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

3) Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris

- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tcheng, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi La Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu
- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord
- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord

- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélia Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Laverjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard

- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphane Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lebatt, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert

- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuaillet, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillamaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux

- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick Benchaib, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemmand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez

- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Toullec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Elisabeth Vandenboossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var

- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse.

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article VII – Abrogation

La décision Paca n°2014-30 DS Agences du 7 novembre 2014 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2014.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n°2014-35 DS IPR du 9 décembre 2014

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2012-57 du 21 décembre 2012 approuvant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu les décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,

- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,

- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,

- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères

- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée de Vaucluse
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve

- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tchong, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet
- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélia Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse

- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Lauerjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrazy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe au directeur de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai

- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lebatt, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuaillet, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louise Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo

- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick Benchaib, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemant, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères

- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Touleec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- madame Elisabeth Vandenboossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène

- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse
- madame Rachel Lorrain, responsable unité contentieux Marseille
- madame Véra Lançon, responsable unité contentieux Toulon
- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque
- madame Brigitte Criscuolo, référent réglementaire et applicatif du département activités centralisées
- monsieur Alex Imbert, référent réglementaire et applicatif du département activités centralisées.

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Valérie Lalfer, directrice de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Cannes
- madame Pascale Puig, directrice de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Grasse
- monsieur Gildas Brieu, directeur de pôle emploi La Trinité
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Jean Michel Audren, directeur de pôle emploi Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, directeur de pôle emploi Menton

- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- monsieur Théodore Yakité, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Aix Thumine
- madame Virginie Baudouin, directrice de l'agence spécialisée Aix en Provence
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice de pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasi, directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Hyères
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Six Fours
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Orange
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Claudine Dubois, directrice par intérim de l'agence spécialisée de Vaucluse
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées

- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Christian Zuber, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Briançon
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Maryse Payet, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Cécile Rivière, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digne
- madame Marie-Christine Brun, directrice adjointe de pôle emploi Gap
- monsieur Miguel Gorlier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- monsieur Yves Peix, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Manosque
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Danielle Chircop-Savin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- madame Maryline Riado, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Antibes-Vallauris
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Laurence Mertz Bouras, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cagnes-Villeneuve
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes
- madame Muriel Mandrick, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cannes
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Luc Lambert, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Bassin Cannois
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tcheng, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Grasse
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi La Trinité
- madame Anne Bonzi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Trinité
- madame Sylviane Rondet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet

- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Mandelieu
- madame Pascale Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mandelieu
- madame Caroline Dugied, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Véronique Vanel, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- monsieur Laurent Vives, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobel, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Louise Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Mireille Resenterra, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Nord
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Claudine Millien, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Serge Gloumeaud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- monsieur Sébastien Nazon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nice Ouest
- madame Isabelle Felgioni, responsable d'équipe PEI / PFV de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Aurélia Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Bassin Niçois
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Pascal Lampazona, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Péraise
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Péraise
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Péraise
- monsieur Robert Valenti, directeur adjoint de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Florence Pinault, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Christophe Neuville, directeur adjoint de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Véronique Duclos-Olry, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Aix
- madame Dominique Julien-Monange, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Aix
- madame Sandrine Fayet, directrice adjointe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Jordane Rabin, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Franck Lauerjat, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Arles
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Aubagne

- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Laurent Bena, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Aubagne
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe CSP/ANI jeunes de l'A2S Etang de Berre
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe EOS/PFV de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Sylvie Orlando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Châteaurenard
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Evelyne Ortusi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gardanne
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Léonor Migliaccio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, adjointe au directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi La Ciotat
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Claude Karagueuzian, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Ciotat
- madame Estelle Oriol, adjointe au directeur de pôle emploi Marignane
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Papa, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marignane
- madame Hélène Pavon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marignane
- madame Marielle Castel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Françoise Parraud, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Blaise Pineau, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- monsieur Nicolas Bianco, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Marianne Defraigne, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Patrick Tesio, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Stéphane Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Emmanuelle Ould Lebatt, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- monsieur Jean-François Huet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- monsieur Cyril Di Stephano, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Delphine Beraud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert

- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Claudine Lucantonio, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Michel Merlino, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe Cadres agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe EOS/PEI de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Farag, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pont de Vivaux
- monsieur Simon Gradoni, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Héléne Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Christine Vuaillet, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Gilles Merlin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Les Caillols
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Héléne Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Christelle Matéo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christophe Dallain, directeur adjoint de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Yannick Chenikar, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Sophie Vallet, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée Marseille Belle de Mai
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Sylvie Boyer, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Paradis
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Nathalie Pernin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Christophe Bertamini, référent réglementaire et applicatif par intérim de pôle emploi Marseille Pharo
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- madame Emmanuelle Guirant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux
- monsieur Gilles Delavalle, adjoint à la directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Annick Benchaib, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Serge Bottero, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Marseille Saint Charles
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint par intérim de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Céline Quagliata Zeman, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas

- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Miramas
- madame Carmen Roméo, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Miramas
- madame Angélique Ricordel, directrice adjointe de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Gisèle Roux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Salon
- madame Lucienne Bessière, adjointe à la directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Monique Solimando, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vitrolles
- madame Isabelle Albert, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Didier Crombe, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Brignoles
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Frédéric Beaumont, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Fréjus
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Valérie Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Fréjus
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Stéphanie Farrugia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- monsieur Ludovic Nonnato, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Golfe de Saint Tropez
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Marie-France Toullec, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Christelle Joly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hyères
- madame Sophie Hervier, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Marie-Christine Ferlut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Stéphanie Van de Pitterie, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi La Valette du Var
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Véronique Vally Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- madame Agnès Reboul, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sabine Demaison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Nathalie Dejour Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël

- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Fabrice Broustaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Eric Dorchy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Six Fours
- madame Elisabeth Vandenoossche, directrice adjointe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Claude Huchon-Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon La Rode
- monsieur Nabil Elhamdi, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon La Rode
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Florence Pauchard-Chevrier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toulon Carnot
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe l'A2S du Var
- madame Nathalie Minana, responsable d'équipe de l'A2S du Var
- madame Lucie Chaume, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- madame Renée Mattei, référent réglementaire et applicatif de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Philippe Benavente, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Anne Serisier, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Hervé Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- madame Myriam Garcia, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bollène
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérémy Monnet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Jérôme Ruel, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cavaillon
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Corinne Sosson, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Orange
- madame Cécile Avignon Letartre, adjointe au directeur de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Porre responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Josette Martin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Pontet
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis

- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pertuis
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe A2S Vaucluse
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe culture/spectacle et CSP A2S Vaucluse
- madame Rachel Lorrain, responsable unité contentieux Marseille
- madame Vérane Lançon, responsable unité contentieux Toulon
- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque
- madame Brigitte Criscuolo, référent réglementaire et applicatif du département activités centralisées
- monsieur Alex Imbert, référent réglementaire et applicatif du département activités centralisées.

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint appui réseau,
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des aides et mesures prestations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des

demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice,
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque.

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint,
- monsieur Jean Marie Rossich, directeur appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint appui réseau,
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des aides et mesures prestations.

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice,
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque.

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint appui réseau,
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des aides et mesures prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice,
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque.

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint appui réseau,
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des aides et mesures prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice,
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque.

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint appui réseau,
- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des aides et mesures prestations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'AgS ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Michèle Murie, responsable d'unité activités centralisées Toulon,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité activités centralisées Nice,
- madame Sylvia Gilles, responsable d'unité activités centralisées Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable d'unité activités centralisées Manosque.

Article VIII – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article IX – Abrogation

La décision Paca n°2014-31 DS IPR du 4 novembre 2014 est abrogée.

Article X – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2014.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n°2014-36 DS DR du 9 décembre 2014

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-31 du 10 juillet 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la délibération n°2014-30 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2014-144 du 1^{er} septembre 2014 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2013-205 du 15 décembre 2013 prise sur le fondement de l'article II de la délibération n°2013-31 du 10 juillet 2013 susvisée actualisant le règlement intérieur y annexé,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions :

A - 1° les correspondances se rapportant aux activités des services de la direction régionale, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et les correspondances avec ses partenaires institutionnels :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

A - 2° les correspondances se rapportant aux activités de leurs services, les instructions et notes produites par leurs services à destination du réseau de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et les correspondances avec leurs partenaires institutionnels :

- madame Michèle Nicol, directrice en charge de la responsabilité sociétale et du développement durable,
- madame Catherine Lebrun-Choquet, directrice en charge des ressources humaines,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui au réseau,
- monsieur Alain Bos, directeur en charge du partenariat,
- monsieur Bernard Susini, directeur en charge du pilotage.

B - 1° en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

B - 2° en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité :

- madame Michèle Nicol, directrice en charge de la responsabilité sociétale et du développement durable,
- madame Catherine Lebrun-Choquet, directrice en charge des ressources humaines,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui au réseau,
- monsieur Alain Bos, directeur en charge du partenariat,
- monsieur Bernard Susini, directeur en charge du pilotage,
- monsieur Jean-Michel Maysou, médiateur par intérim de Pôle emploi Paca,
- monsieur Yves Mazuet, directeur en charge des relations avec les IRP,
- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- madame Nathalie Cools, responsable de service en charge du budget,
- monsieur Philippe Benech, responsable de service en charge de la comptabilité analytique,
- les chefs de départements et les responsables des services dépendant de la direction des services centralisés,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction appui au réseau,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction administrative et financière,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction des ressources humaines,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction stratégie innovation,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction maîtrise des risques,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction du partenariat,
- les chefs de service et les responsables des services dépendant de la direction du pilotage.

C - 1° les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, y compris les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

C - 2° les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région :

- madame Michèle Nicol, directrice en charge de la responsabilité sociétale et du développement durable,
- madame Catherine Lebrun-Choquet, directrice en charge des ressources humaines,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui au réseau,
- monsieur Alain Bos, directeur en charge du partenariat,
- monsieur Bernard Susini, directeur en charge du pilotage.

D - 1° dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandant des représentants élus du personnel de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1-A 2° et 1-C 2° du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Brigitte Jacquin-Gros, directrice adjointe en charge des ressources humaines,
- monsieur Alain Ribas, directeur adjoint administratif et financier,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui au réseau,
- madame Marie-Brigitte Curri, directrice adjointe en charge du pilotage,
- monsieur Thierry Napoli, responsable du service en charge du partenariat.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1- B 2° du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Brigitte Jacquin-Gros, directrice adjointe en charge des ressources humaines,
- monsieur Alain Ribas, directeur adjoint administratif et financier,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui au réseau,
- madame Marie-Brigitte Curri, directrice adjointe en charge du pilotage,
- les adjoints de tous les chefs de service et responsables de service de la direction régionale.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature, est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au § 1 présent article.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Michèle Nicol, directrice en charge de la responsabilité sociétale et du développement durable,
- madame Catherine Lebrun-Choquet, directrice en charge des ressources humaines,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui au réseau,
- monsieur Alain Bos, directeur en charge du partenariat,

- monsieur Bernard Susini, directeur en charge du pilotage.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Brigitte Jacquin-Gros, directrice adjointe en charge des ressources humaines,
- monsieur Alain Ribas, directeur adjoint administratif et financier,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui au réseau,
- madame Marie-Brigitte Curri, directrice adjointe en charge du pilotage.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au § 2 du présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Tony Van Dionant, responsable de service en charge des achats et marchés,
- monsieur Emmanuel Iltis, responsable de service en charge de la comptabilité,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier,
- monsieur Michel Sciallano, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Debernardy, adjointe au responsable de service en charge des achats et des marchés,
- monsieur Eric Siligoni, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au § 3 du présent article.

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiant des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,

- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux § 1.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Loutfi, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Alain Ribas, directeur adjoint administratif et financier.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent § 2.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de ses attributions les bons de commande émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier.

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent § 3.

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint,
- monsieur Alain Ribas, directeur adjoint administratif et financier.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article V – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Alain Bos, directeur en charge du partenariat.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances,
- madame Catherine Lebrun-Choquet, directrice en charge des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Lebrun-Choquet, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Brigitte Jacquin-Gros, directrice adjointe en charge des ressources humaines.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 4 – Recouvrement

Article VII – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge du métier et du réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge du budget et des finances.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficie respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui au réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui au réseau,
- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- madame Nathalie Mealin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article VIII – Contraintes

§ 1^{er} - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard visées à l'article VII, § 1 et faire procéder à son exécution.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui réseau.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui réseau.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article IX – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

A. Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées et sans limite,

- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, et sans limite.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

B. Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées et dans la limite de 24 mois,

- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la présente délégation, à titre permanent :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui réseau.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y

afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Bénéficiaire de la présente délégation, à titre permanent :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui réseau.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Bénéficiaire de la présente délégation, à titre permanent :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui réseau.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 5 – Décisions sur recours

Article X – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Paca, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions

prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XI – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Michel Sciallano, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Eric Siligoni, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux.

Article XII – Contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans la limite des attributions des services, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur,
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de cette délégation, à titre temporaire, pour les contentieux « réglementation » :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de cette délégation, à titre temporaire, pour les contentieux « fraudes » :

- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- madame Nathalie Mealin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de cette délégation, à titre temporaire, pour les contentieux « ressources humaines » :

- madame Catherine Lebrun-Choquet, directrice en charge des ressources humaines,
- madame Brigitte Jacquin-Gros, directrice adjointe en charge des ressources humaines,
- madame Daniela Chevreuil Verhille, responsable de service en charge des relations sociales,
- madame Dominique Gonnord, responsable de service en charge de la gestion du personnel.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de cette délégation, à titre temporaire, pour les contentieux affaires juridiques :

- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur David Stojcic, responsable du service juridique.

Article XIII – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint.

Section 7 – Divers

Article XIV – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de procéder, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en matière de recettes, à l'endos des chèques :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,

- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances,
- madame Catherine Bedènes, directrice en charge de la stratégie et de l'innovation, adjointe au directeur régional adjoint,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier.

Article XV – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint métiers réseau,
- monsieur Jérôme Marchand-Arvier, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint budget finances.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de l'appui réseau,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint en charge de l'appui réseau.

Article XVI – Abrogation

La décision Paca n°2014-23 DS DR du 12 septembre 2014 est abrogée.

Article XVII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 3 octobre 2014.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur